Académie Juillet
École primaire privée

OUTIL TECHNOLOGIQUE POUR LA 3E ANNÉE

Chers parents,

Puisque nos élèves du 2e et 3e cycles utilisent un outil technologique depuis quelques années, nous avons pris la décision d'uniformiser les ordinateurs des élèves de la 3e année qui doivent faire l'acquisition de celui-ci pour la rentrée 2023-2024. Ainsi, dans le but d'assurer une certaine qualité et de maximiser leur utilisation en classe nous vous demandons de procurer à votre enfant un ordinateur qui répond aux critères suivants pour l'année scolaire prochaine:

- **Processeur Intel i5, 10ème génération et plus récent ou AMD Ryzen 5 5500**
- **16 go de mémoire vive**
- **Disque SSD 256 go ou plus (aucun disque mécanique ne sera accepté)**
- **Écran 14'' (pas plus grand, sinon l'outil sera trop lourd à transporter pour votre enfant)**
- **Windows 10 ou 11 PROFESSIONNEL, si toutefois l'ordinateur fourni possède la version Windows familiale, un frais supplémentaire vous sera chargé pour passer à la licence Windows Pro**
- **Batterie en bonne condition (elle doit être en mesure de durer une moitié de journée au minimum)**

Sachez que l'outil technologique choisi pour votre enfant sera inspecté par le service technique et qu'il sera préparé pour être utilisé en classe comme outil de travail. Si l'ordinateur ne répond pas aux critères établis ou ne passe pas l'inspection du service technique, l'école se réserve le droit de refuser l'outil et vous devrez en procurer un nouveau à votre enfant.

Afin de permettre l'utilisation de l'ordinateur dès le début de l'année scolaire, nous vous demandons de l'apporter à l'école lors des journées pédagogiques de la rentrée, soit entre le 23 et le 29 aout 2023. L'ordinateur doit être clairement identifié au nom de l'enfant avec sa charge aussi identifiée. Les logiciels requis, les plateformes pédagogiques, l'antivirus et les contrôles de sécurité seront installés par le service technique et par conséquence un frais de 200$ vous sera chargé en début d'année. Étant donné qu'il s'agit d'un outil de travail, il ne sera pas possible d'installer des jeux ou d'autres logiciels sur l'ordinateur. Le service technique sera l'administrateur de l'outil technologique de votre enfant afin d'être en mesure de le configurer adéquatement comme outil pédagogique. L'école se réserve la possibilité de charger un frais supplémentaire si l'application de la loi 25 nous oblige à ajouter une protection optimale sur chacun des ordinateurs.

Si votre enfant possède un plan d'intervention incluant des mesures d'adaptation qui compte des aides technologiques, des frais supplémentaires sont à prévoir pour préparer l'ordinateur de votre enfant en incluant les mesures personnalisées.

Finalement, votre enfant aura aussi besoin d'une paire d'écouteurs identifiée. De plus, nous vous demandons de considérer l'achat d'une pochette protectrice pour le transport quotidien de façon sécuritaire de l'ordinateur dans le sac d'école de votre enfant.

L'équipe de l'Académie Juillet